



PRUNAY

PRUNAY - EN - YVELINES • L'ABBÉ • CRACHES • MARCHAIS - PARFOND • GOURVILLE • LA CHAPELLE • VILLIERS - LANDOUE



Les beaux jours amènent de belles choses

Chères Prunaysiennes,

Chers Prunaysiens,

Les mois de mai et juin ont accueilli de nombreux évènements qui ont émaillé la vie de notre commune.

Ils ont été tous des moments de rencontres et de partages tant sur le plan festif que culturel.

Vide grenier, Fêtes des voisins et de la Musique, Feux de la St Jean, Tricot-Thé, Dictionnaire, Rencontre des Pruniers de France : que de moments heureux vécus en commun. Sans oublier la coupe du monde de football, occasion exceptionnelle de rassemblement.

Cette période est aussi favorable aux fêtes familiales plus discrètes.

Avec nos Amis de Kreuth, une prochaine rencontre aura lieu début septembre.

A l'heure où la tentation du repli sur soi hante plusieurs pays voisins voire certains d'entre nous, au contraire il est essentiel de favoriser tout ce qui peut nous rapprocher.

L'évènement majeur de la rentrée sera, bien entendu, l'ouverture d'une classe maternelle avec de nombreux enfants.

Souhaité par toutes les parties prenantes et pris en charge par le conseil municipal unanime, ce projet marquera l'histoire la vie scolaire de notre commune. Après avoir voulu « une école moderne » c'est une « vraie école » que nous allons mettre en place.

Je profite de ce Prunay-Infos pour vous souhaiter un bel été, de très bonnes vacances dépayssantes ou tout simplement à Prunay, pourvu que vous reveniez resourcés.

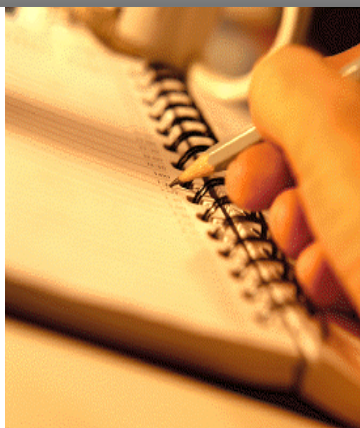
Bien cordialement.

Votre Maire,

Jean Pierre Malardeau

EDITO

Dates à retenir



3 Septembre : rentrée scolaire

6 au 9 Septembre : réception de nos amis de Kreuth

23 Septembre : sortie marche/vélo, loisirs et culture

13 Octobre : soirée à thème, loisirs et culture

URBANISME

Les projets communaux

L'extension de la salle du Moulin sera-t-elle terminée avant celle de la Médiathèque ? Il n'y a pas loin à le penser.

Nous mettons la pression sur les entreprises pour que la vie sociale de notre commune ne soit pas privée des équipements dont elle a besoin.

Merci pour la compréhension de chacun, car nous gérons, ensemble, une situation dégradée pendant la phase des travaux.



DIVERS

Tarifs communaux

	2017	2018
Concession cimetière		
➤ 30 ans	198.00 €	202.00
➤ Perpétuelle	562.00 €	573.00
Columbarium		
➤ 15 ans	327.00 €	333.00
➤ 30 ans	547.00 €	558.00
➤ 50 ans	874.00 €	891.00
➤ Ouverture et fermeture	26.25 €	26.75
➤ Dispersion des cendres	26.25 €	26.75
Location salle du Moulin		
➤ Vin d'honneur	99.00 €	101.00
➤ Habitants commune	201.00 €	205.00
➤ Extérieurs	428.00 €	436.00
➤ Cauton	862.00 €	879.00
➤ Location vaisselle	74.00 €	75.50
Location Tente (6 m x 16 m)		
➤ Habitants commune /sur territoire Cne uniquement	525.00 €	535.50
➤ Cauton	525.00 €	535.50

DIVERS

Rentrée scolaire 2018

La rentrée de votre enfant en maternelle aura lieu le lundi 3 septembre.

Selon le niveau de classe, elle aura lieu à différents horaires :

- les élèves de moyenne et grande section rentreront à 9h
- Les élèves de petite section rentreront à 10h30, durant la récréation de tous les élèves de l'école, ce qui leur permettra de rentrer en petit effectif.

A 11h l'enseignante des maternelles reprendra tous les élèves de maternelle.

Si vous n'avez pas la possibilité d'amener votre enfant à 10h30, il sera bien sûr accueilli à 9h.



SCOLAIRE

Actualités concernant nos enfants

Le centre de loisirs sera ouvert du lundi 9 au vendredi 27 juillet, puis du lundi 27 au vendredi 31 août. L'accueil des enfants se fait à partir de 7 heures et le centre ferme à 19 heures.

La rentrée des classes se fera le lundi 3 septembre, ce même jour reprendra le rythme de la garderie (matin de 7 heures jusqu'à l'heure d'ouverture de



l'école et de la sortie des classes à 16 heures 30 jusqu'à 19 heures au plus tard).

Les inscriptions peuvent se faire à la mairie ou auprès des animatrices de l'accueil de loisirs.

Les dossiers d'inscription sont à remettre complets avant la prise en charge des enfants.

Nous souhaitons à tous de bonnes vacances à Prunay ou ailleurs !

Des nouvelles de notre école

L'école élémentaire de Prunay-en-Yvelines deviendra école primaire à la rentrée prochaine.

Eh oui, notre école va accueillir à partir du lundi 3 septembre une classe maternelle pour nos enfants de 3 à 6 ans (Il y a actuellement 25 élèves inscrits).

Pour ce faire, l'été sera mis à profit afin de préparer les lieux aux nouveaux usagers : toilettes, lavabos, cantine, salle de classe, espaces jeux, salle de motricité, espace repos et cour de récréation dédiée.

La tâche est importante mais tout est mis en œuvre pour assurer au mieux la prise en charge de ce très jeune public.

Rendez-vous à la rentrée !

DIVERS

Le distributeur de pain en danger

Depuis le début de l'année un distributeur de pain automatique est installé place du Moulin à Prunay. Après avoir été testé, passée la curiosité de la nouveauté, il a du mal à trouver son régime de croisière économique, ce qui compromet sa pérennité. Sa suppression gênerait sûrement plusieurs d'entre nous.

Nous sommes là face à une demande générale de commerce de proximité, dans les zones rurales, qui, lors de leur installation, ne trouve pas leur viabilité.



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

www.defense.gouv.fr/jdc

J'ai 16 ans, je me fais recenser !

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans.

La mairie vous remettra une **attestation de recensement**.

Pour vous faire recenser, munissez-vous de :

- votre carte d'identité,
- la carte d'identité de votre responsable légal,
- le livret de famille.

Une fois votre recensement enregistré en mairie, vous recevrez ultérieurement une convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) par le Centre du Service National (CSN) à Versailles. *Contact : 01 30 97 52 52 ou par courriel :*

dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intradef.gouv.fr

DIVERS

Un peu de civisme le long de nos rus !**Droits du propriétaire riverain**

Lorsque la rivière traverse une propriété, seul son lit appartient au propriétaire du terrain, l'eau ne lui appartient pas.

Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

Une obligation d'entretien

Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son "entretien régulier" (article L. 215-14 du Code de l'environnement). Pour autant, vous n'êtes pas libre d'entreprendre ce que vous voulez. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau.

Vous êtes tenu d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives. Généralement, un simple entretien manuel suffit.

**Le déversement sauvage est interdit !!**

Ru à Gourville le 11 Juin 2018



BIBLIOTHEQUE

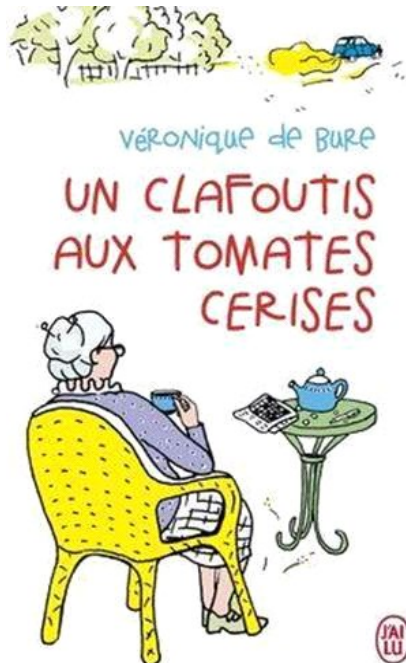
Les animations à la bibliothèque sont ouvertes à chacun et chacune d'entre vous. C'est l'occasion de rencontres dans un domaine ou un autre.

Ainsi, le **samedi 2 juin**, notre dernière **rencontre tricot-thé** a été encore une fois bien appréciée aussi bien par des expertes en tricot que par des débutantes ou curieuses de savoir et d'apprendre.

Le **samedi 9 juin**, dans un cadre rappelant la salle de classe de l'école, nous avons proposé une **dictée** choisie dans un texte de Marcel Pagnol, « La Gloire de mon père ». Chacun a pu, dans la discrétion, corriger son texte et compter le nombre de ses fautes d'orthographe ! Dans la bonne humeur et le fairplay ! Une belle image en récompense et une grande discussion autour d'une tasse de thé et quelques petits gâteaux pour terminer.

A la rentrée nous proposerons à nouveau des réunions de ce genre, et bientôt sans doute dans nos nouveaux locaux. Nous vous espérons nombreux.... Les enfants peuvent aussi nous rejoindre.

En attendant, bonnes vacances à tous et à bientôt.

Un coup de cœur des lecteurs

Véronique de Bure, **Un clafoutis aux tomates cerises**
Coup de fraîcheur et de simplicité avec la vie de cette dame de 90 ans.
Un régal, à lire pour la détente !

La bibliothèque fermera ses portes pour les vacances du 1er août au 31 août 2018.

Réouverture le lundi 3 septembre 2018.

BIBLIOTHEQUE



LOISIRS ET CULTURE

Marche du 8 Avril 2018

Cette nouvelle promenade du printemps nous a conduit à Clairefontaine pour un parcours de deux heures parmi les sentiers communaux et en forêt au-dessus de la ville sur un parcours légèrement vallonné.....suivi du traditionnel casse croûte pendant lequel tous les marcheurs ont retrouvé leurs jambes.



Vide grenier du 6 mai 2018

Succès complet tant au niveau de la participation des exposants que des visiteurs. Le soleil était au rendez-vous. Il faut bien avouer que sa présence a bénéficié au bon déroulement de cette manifestation.

Le Comité des Fêtes remercie chacun et chacune pour la bonne ambiance qui règne lors de cette journée. Bonnes vacances à tous.

Feux de la Saint-Jean



Les traditionnels feux de la St-Jean se sont déroulés le 30 juin, dans une ambiance festive et conviviale, ponctués par la retraite aux flambeaux et se terminant en apothéose par un somptueux feu d'artifice.



LE COIN DU JARDINIER

L'été s'est enfin installé ! Beaucoup de Prunaysiens effectuent des travaux de jardinage dans leurs jardins.

Un petit rappel des règles de vie en communauté s'impose donc à cette occasion.

Rappelons dans un premier temps que chacun est dans l'obligation de procéder à l'élagage des branches dépassant sur le terrain de son voisin ou sur la voie publique.

En outre, le brûlage des herbes et des branchages dans



les jardins des particuliers est interdit. Ils doivent être déposés en déchèterie.

En ce qui concerne les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ils ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ces quelques consignes de bon voisinage permettront à chacun et à chacune de passer un été dans une quiétude appréciable et souhaitée par tous.



INFORMATIONS DIVERSES

Etat civil

Naissances

Liam, Benoist, Jean-Luc COUSTY, le 10 avril 2018

Lylas, Rose, Marie BANCE, le 8 mai 2018

Nos sincères félicitations aux familles

Décès

Mme Ronceret, née Brault, Monique, Héroïse, Henriette, le 23 juin 2018

Toutes nos condoléances à la famille

Déclarations préalables

M. COUCEIRO : ravalement, auvent, portail, clôture, terrasse

M. GABAS : piscine

M. DAVID : clôture

M. PERCHERON : véranda

YVELINES NUMERIQUES : installation de télécommunication

SCI DE ROSAY : abri de jardin

Permis de construire

M. POMMEREAU : extension, aménagement grenier, création fenêtres et lucarnes

La Mairie est fermée les samedis de juillet et août

DICTON

Il faut être trois pour apprécier une bonne histoire. Un pour la goûter, et un pour la comprendre. .. car le plaisir des deux premiers est doublé par l'incompréhension du troisième.

URGENCES

Pompiers 18

Urgences européennes 112

Gendarmerie 17

S.A.M.U 15

Numéros de téléphones utiles

École de Prunay / Cantine 01 30 59 18 57

Garderie et centre de loisirs 06 70 32 66 13

SIAEP (Assainissement, eaux potables) 01 30 88 07 50

SICTOM (ordures ménagères) 0800 49 50 61

Directeur de Publication :

Jean-Pierre Malardeau

Membres du comité de rédaction :

Paul Gazel,
Franck Bourdin,
Claire Poirion,
René Mathieu

MAIRIE DE PRUNAY - 4, rue d'Andret - 78660 Prunay-en-Yvelines

Tél. : 01 30 46 07 20 - Fax : 01 30 46 07 28 - e-mail : mairie.prunay-yvelines@wanadoo.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h - Lundi, jeudi, vendredi de 14h à 17h - Mardi de 14h à 19h

Ouverture et permanence du Maire sur rendez-vous : Samedi de 10h à 12h